

# FILIÈRES PASSERELLES

## ÉDUCATEUR·RICE SOCIAL·E DIPLÔMÉ·E ES

## MAÎTRE·SSE SOCIOPROFESSIONNEL·LE DIPLÔMÉ·E ES

En référence à l'article 9 « Encouragement à la perméabilité » de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et au chapitre 3.2 « Reconnaissance des acquis » des plans d'études cadre (PEC), l'ARPIH propose des **filières Passerelles de 2400 heures** pour l'obtention du diplôme ES d'éducateur·rice sociale·e ou de maître·sse socioprofessionnel·le (MSP).

### Public cible

Ces filières, d'une durée de 18 mois, sont destinées aux personnes qui possèdent un titre tertiaire ou qui ont effectué l'entier d'un cursus de formation, mais sans titre formel, dans une école supérieure ou une haute école dans le domaine social ou apparenté.

La filière Passerelle « ASP-MSP » est en particulier proposée aux personnes titulaires du brevet fédéral d'accompagnant·e socioprofessionnel·le.



# FILIÈRES PASSERELLES

## ÉDUCATEUR·RICE SOCIAL·E DIPLÔMÉ·E ES MAÎTRE·SSE SOCIOPROFESSIONNEL·LE DIPLÔMÉ·E ES

### Organisation

Les filières Passerelles sont considérées comme des formations à plein temps avec une pratique professionnelle à 50% minimum, accompagnée par un·e formateur·rice à la pratique professionnelle (FPP). La formation pratique fait l'objet d'un contrat tripartite ente l'étudiant·e, l'employeur et l'ARPIH.

Elles comprennent 2400 heures et se déroulent sur trois semestres.

La formation débute en principe chaque année en janvier.

### Admission

Les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions d'admission suivantes :

- Posséder un titre tertiaire ou avoir effectué l'entier d'un cursus de formation dans une école supérieure ou une haute école dans le domaine social ou apparenté
- Bénéficier d'une pratique professionnelle significative dans la filière visée
- Obtenir l'accord préalable d'un employeur qui atteste en particulier des aptitudes pour le métier et qui garantit une pratique professionnelle accompagnée à 50% minimum dans la fonction d'éducateur·rice social·e ou de MSP
- Transmettre un dossier d'admission complet
- Participer à un entretien tripartite avant l'entrée en formation.

Le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises en considération à la réception du dossier d'admission complet.

### Tarifs et financement

Procédure d'admission : **CHF 350.-**. Finance de cours : **CHF 1'875.-**

### Titre obtenu

Éducateur social diplômé ES / Éducatrice sociale diplômée ES

Maître socioprofessionnel diplômé ES / Maîtresse socioprofessionnelle diplômée ES

### Informations et inscription

[www.arpih.ch](http://www.arpih.ch) ou 021 316 38 30

